



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 4 AVRIL 2018**

**N° CT2018.2/041**

L'an deux mil dix huit, le quatre avril à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPRez, Monsieur Didier DOUSSET, Madame Corinne DURAND, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Héléne ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Yves THOREAU, Madame Dominique TOUQUET, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Jacques JEGOU à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Danièle CORNET à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Madame Sabine PATOUX, Madame Catherine BRUN à Monsieur Serge DALEX, Madame Ange CADOT à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Patrick DOUET, Madame Catherine DE RASILLY à Monsieur Richard ANANIAN, Monsieur Michel DE RONNE à Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Marie-Christine DIRRINGER à Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Roger DUPRE à Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Christophe FOGEL à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Patrice DEPRez, Monsieur Philippe GERBAULT à Madame Sylvie CHABALIER, Madame Frédérique HACHMI à Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Brigitte JEANVOINE à Monsieur Michel WANNIN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Didier STHOREZ à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Oumou DIASSE, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie GERINTE.

Nombre de votants : 46

| Informations sur l'accusé de réception |                       |
|--|-----------------------|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil |
| le                                     | 13/04/18              |
| Accusé réception le                    | 13/04/18              |
| Numéro de l'acte                       | CT2018.2/041          |



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 4 AVRIL 2018**

Vote(s) pour : 29  
Vote(s) contre : 17  
Abstention(s) : 18

| Informations sur l'accusé de réception |                       |
|--|-----------------------|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil |
| le                                     | 13/04/18              |
| Accusé réception le                    | 13/04/18              |
| Numéro de l'acte                       | CT2018.2/041          |



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 4 AVRIL 2018

N° CT2018.2/041

**OBJET :** **Voeu** - Motion relative à la défense d'un service public ferroviaire d'avenir

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**CONSIDERANT** que la question des transports se trouve aujourd'hui au cœur d'enjeux essentiels : climat et environnement, santé publique, aménagement du territoire, enjeux économiques et sociaux ;

**CONSIDERANT** que situé au cœur de la zone dense de l'Île-de-France, le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir se trouve de fait au carrefour de l'ensemble de ces préoccupations, qu'il soit engagé directement dans le cadre de ses compétences : développement et aménagement économique, transports et déplacements, voirie, aménagement des pistes cyclables, développement durable, ou qu'il soit impacté par des décisions des institutions régionales ou nationales ;

**CONSIDERANT** que le conseil de territoire reste fortement attentif au projet de loi Macron « Pour un nouveau pacte ferroviaire » et s'inquiète des réponses que celui-ci entend apporter au sous-investissement dans le réseau ferré qui perdure depuis des décennies ;

**CONSIDERANT** qu'un sous-investissement vient se cumuler au déséquilibre historique entre l'Est et l'Ouest en Ile-de-France et rend nécessaire de repenser les politiques de déplacements ;

**CONSIDERANT** que fort des équipements en termes de logistique multimodale, incluant le ferroviaire, qui existent sur son sol ou à proximité immédiate (port de Bonneuil, plate-forme multimodale de Limeil-Valenton) Grand Paris Sud Est Avenir demande une plus grande utilisation du fret ferroviaire laissé en désuétude ;

**CONSIDERANT** que dans une démarche de développement durable, avec notamment la définition d'un Plan Climat Air-Énergie, et soucieux de la santé et du bien-être de ses habitants, Grand Paris Sud Est Avenir souhaite que soit privilégié le rail et le fleuve à la route ; que alors que la pollution entraîne 6 000 morts par an dans notre pays, le report modal vers le transport fluvial et ferroviaire est une solution d'avenir ;

**CONSIDERANT** que Territoire économique de premier ordre avec plus de 110 000 emplois, Grand Paris Sud Est Avenir est également traversé par un réseau de transports en commun dense dont la ligne D du RER exploitée par la SNCF ;

| Informations sur l'accusé de réception |                       |
|--|-----------------------|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil |
| le                                     | 13/04/18              |
| Accusé réception le                    | 13/04/18              |
| Numéro de l'acte                       | CT2018.2/041          |



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 4 AVRIL 2018**

**CONSIDERANT** que le développement de ces modes de transports est essentiel pour accroître encore l'attractivité du territoire et aussi faciliter les déplacements des 300 000 habitants de GPSEA ;

**CONSIDERANT** que pour ce faire, il est nécessaire de développer un service de qualité à tarif accessible, en renforçant le service public de transport et en investissant massivement sur les lignes de RER qui ont été délaissées pendant des années ;

**CONSIDERANT** que compte tenu de l'ensemble de ces éléments, Grand Paris Sud Est Avenir estime que l'heure n'est pas à l'abandon du service public ferroviaire, mais au contraire à son développement au bénéfice de l'environnement, des habitants, et du développement économique des territoires ;

**CONSIDERANT** que le Territoire attend, de l'Etat et des grands acteurs du transport ferroviaire, que les moyens adéquats soient donnés à la SNCF, entreprise publique qui doit rester l'instrument de ce développement, tant en termes d'infrastructures que d'emplois et de compétences ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **S'OPPOSE** au projet « Pour un nouveau pacte ferroviaire ».

**ARTICLE 2 :** **DEMANDE** au Gouvernement de créer les conditions pour un grand débat public national, engageant l'ensemble des acteurs du domaine des transports publics (organisations syndicales, usagers et élu.e.s), sur l'avenir du rail et de son service public national.

FAIT A CRETEIL, LE QUATRE AVRIL DEUX MIL DIX HUIT.

Le Président,

Signé  
Laurent CATHALA

| Informations sur l'accusé de réception |                       |
|--|-----------------------|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil |
| le                                     | 13/04/18              |
| Accusé réception le                    | 13/04/18              |
| Numéro de l'acte                       | CT2018.2/041          |